N° 1488. — 5e Année — CINQ CENTIMES — Dimanche 7 Mai 1893

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 12
TOURCOING, rue Verte, 95

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.
Abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES ..... 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES ..... 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS ..... 0 fr. 75 —
LOCALES ..... 1 fr. 00 —

Les annonces sont reçues à LILLE, aux bureaux du Journal et PARIS, l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

TÉLÉPHONE

Travaux parlementaires

La Chambre a voté depuis quelques jours des projets de loi que l'on peut, sans exagération, appeler considérables, sur les sociétés coopératives, sur le crédit agricole, sur la suppression facultative des octrois. Aussitôt les critiques de dire que la Chambre vote au pas de course des projets qu'elle n'a pas étudiés, pour avoir le plaisir de faire quelque chose.

Il faut toujours adresser des reproches à la Chambre, bien entendu, qu'elle fasse quelque chose ou qu'elle ne fasse rien ; qu'elle vive en paix ou qu'elle vive en guerre ; et ces reproches lui viennent des parlementaires les mieux qualifiés tout autant que des plébiscitaires ou autres critiques qui abondent en tous genres les plus différents ! Ces critiques oublient cependant que les lois dont il s'agit à cette heure ont été préparées depuis des longues années, et que si elles sont adoptées en une ou deux séances elles ont été d'abord l'objet d'études et de travaux que on trouvait prolongés outre mesure et sans motif valable !

Le premier projet de loi sur les sociétés coopératives ne date tout simplement que du ministère de M. Waldeck-Rousseau qui ordonna une sorte d'enquête, si nous ne nous trompons, sur l'état et la condition des sociétés coopératives en France. Cela nous reporte aux environs de l'année 1883. Depuis lors, il est vrai, le projet a reçu des développements très précieux ; il est devenu dans le dernier texte voté par la Chambre un véritable code des sociétés coopératives, comprenant les sociétés de production, de crédit, de consommation, aussi le système de la participation aux bénéfices. Peut-on dire qu'une loi qui a été étudiée pendant près de dix ans est bâclée à l'avenglette et au pas de course, si on ne veut pas critiquer soi-même à l'aveugle et sans merci ?

A propos de la loi sur le crédit agricole, de la loi sur la réforme des octrois, nos hommes-nous pas autorisés à faire les mêmes réflexions ? Ce sont là aussi des projets qui ont fait partie essentielle des programmes républicains, depuis que les républicains sont au gouvernement par la volonté sans cesse réitérée du suffrage universel. Mais qu'ils soient dans leur forme présente, dirons-nous qu'ils sont complets et définitifs ? Non vraiment, ils peuvent être amendés et remaniés, sans que pour cela nous ayons l'espoir de voir diminuer beaucoup les critiques qui leur sont adressées.

Qui se permettrait de parler de lois définitives et irrévocables dans notre démocratie ? Mais la Chambre a parfaitement bien fait de voter depuis sa rentrée ces trois ou quatre lois qui attendaient depuis longtemps à son ordre du jour, et ces lois ajoutées à celles qu'elles nous a données précédemment sur le travail des femmes et des enfants dans l'industrie, sur l'arbitrage, sur l'hygiène des ateliers, lui constituent un bagage très respectable.

Cette expression de « bagage » cause un peu en France toute une révolution parlementaire. Nous espérons qu'on ne la trouvera pas incidéplacée ni irrespectueuse. Il ne nous vient pas du reste à la pensée d'établir point par point la nomenclature des travaux que cette Chambre a accomplis tant dans l'ordre économique que dans l'ordre politique. Cela viendra à son heure et l'on constatera alors que la Chambre de 1889, malgré les épreuves qu'elle a traversées, n'est pas plus pauvre que les Chambres précédentes en résultats positifs et en progrès palpables.

Elle pourra se présenter devant le suffrage universel avec confiance. Nous n'avons pas le moindre doute que les adversaires de la République en seront une fois de plus pour leurs illusions et leur jactance. A toutes les consultations successives du pays, on les a entendus mettre aux enchères la fourrure de l'ours qu'ils n'avaient point tué.

C'est encore la même chose à présent avec cette différence qu'autrefois il y avait des candidats franchement hostiles à la République et qu'aujourd'hui tous indistinctement se disent républicains. Ce sera aux électeurs de faire les distinctions nécessaires et l'on peut être sûr qu'ils s'en chargeront parfaitement.

On ne leur fera pas prendre pour des lanternes des vessies, fussent-elles colorées de tous les feux de l'arc-en-ciel. Ils ne confondront pas le vin avec le vinaigre, quand même on mettrait dans le vinaigre comme on n'y manquera pas tout le sucre et tout le miel des plus agréables paroles. L'éducation du suffrage est assez avancée dans notre pays pour que les électeurs, aujourd'hui, soient à l'abri des surprises, dans l'immense majorité de la nation. Les scrutins de tous les dimanches depuis six mois ont été des succès pour la République, sauf un seul, et c'est le cas de dire que l'exception ne fait que donner plus de force et plus de clarté à la règle qui apparaît ainsi dans tout son relief. Qu'on fasse donc les élections quand on voudra, mais, quelque date qu'on choisisse, nous savons que ce sera la date d'une victoire par laquelle sera de nouveau démontré l'irrévocable attachement du pays aux institutions républicaines.

HECTOR DEPASSE.

Le Carnet d'un Citadin

Les innovations de la compagnie du Nord

Il est question depuis quelque temps déjà de modifications à apporter sur les compagnies de ch. mins de fer, dans leur matériel roulant.

On a parlé de la substitution prochaine de locomotives mues par l'électricité, aux machines actuellement en service.

Cette nouvelle est tout au moins prématurée; car on en est encore à la période d'essai.

M. Sartiaux, ingénieur en chef de la Compagnie du Nord, a l'intention d'expérimenter prochainement une locomotive électrique qui marchera à l'aide d'accumulateur.

Des premiers essais ont déjà été faits sur la ligne de grande ceinture, il résulte que le procédé est pratique, mais la vitesse obtenue n'est pas encore suffisante.

Il y a lieu, par conséquent, de modifier certaines parties du mécanisme, afin d'obtenir la vitesse de 150 kilomètres à l'heure, cherchée par M. Sart aux.

L'Etat va prochainement expérimenter, sur son réseau, la nouvelle locomotive.

Si les expériences sont concluantes, la Compagnie du Nord mettra une machine électrique en marche entre Calais et Paris.

Contrairement aux locomotives électriques qui feront ce moment construire l'Etat, les machines Sartiaux tonctionnent, non pas à l'aide d'électricité produite en cours de route, mais exclusivement à l'aide d'accumulateurs.

Toutefois, on ne tiserait les pentes pour renouveller une partie de l'énergie électrisante.

Des dynamos mis en mouvement par la descente rapide des trains entraînés par leur poids et par la vitesse acquise, chargeraient des batteries d'accumulateurs, ren tant ainsi aux derniers une partie de l'énergie dépensée.

Quoqu'il en soit, ce n'est pas encore cette année que nous verrons les machines électriques employées comme système de traction sur les trains express de la Compagnie du Nord.

***

Avant l'inauguration du nouveau procédé, d'autres machines d'un système excellent vont être utilisées.

Ces locomotives portent le nom pittoresque de « machine-chocolat », désignation due à la couleur de peinture brune dont elles sont revêtues.

Des expériences ont déjà fait ressortir à l'aide de ces locomotives d'une puissance de traction et d'une marche très supérieures aux locomot ves ordinaires.

M. Sartiaux en a fait l'expérience l'an dernier et c'est une machine de ce genre qui a amené le train très distingué à Lille, lors du récent voyage de M. Carnot.

La Compagnie du Nord vient de commander cinq locomotives de ce modèle.

Le trajet entre Paris et Lille doit, à l'aide de ce système, se faire en trois heures et cinq minutes, avec un seul arrêt à Longueau.

On ne sait pas encore à la Compagnie, si les « machines-chocolat » pourront être prêtes pour la saison d'été ; en tous cas l'année prochaine, les voyageurs pressés pourront se rendre de Lille à Paris en trois heures ce qui fera quarante-cinq minutes de gagnées sur nos express actuels.

La nouvelle locomotive servira exclusivement aux express de servant Lille, Calais et Bruxelles.

***

Il a été question dans plusieurs journaux de modifications à apporter sur rails actuellement employés.

On a cru que la distance d'écartement serait sensiblement réduite ; d'autres, de nouveaux arrêts en contraire, prétendent que les voies auront plus de largeur.

Tout cela est encore très confus et il est difficile d'en tirer quelque chose.

La modification des rails est subordonnée à diverses considérations dont la principale est l'étude que l'on fait du système à adopter aux roues des wagons.

On étudie en ce moment si la traction se fera par la méthode roulante ou par la méthode de glissement; c'est-à-dire qu'en exécutant les roues des wagons devront continuer à tourner ou si elles devront simplement glisser sur le rail.

Cette étude est encore en ce moment dans la phase tâtonnante. Les ingénieurs font des recherches à ce sujet, mais on est loin d'être arrivé à une solution concluante.

Pour l'instant, par conséquent, les rails resteront en l'état, ce qui n'empêchera pas les nouvelles machines de circuler à bref délai avec les vitesses que nous avons indiquées.

***

Une réforme déjà faite vient de recevoir un commencement d'application est celle concernant l'éclairage électrique des wagons.

Tous les ainsi l'express partant pour Paris à 7 h. 15 et celui partant de Paris à peu près à la même heure pour arriver à 10 h. 55 à Lille, seront pourvus des voitures éclairées à l'électricité.

Le système employé est celui des accumulateurs.

Dans quelques mois tous les trains express du réseau du Nord seront éclairés à l'électricité.

L'éclairage des trains omnibus par la même procédé se fera également, mais plus tard.

***

En attendant la réalisation de toutes ces réformes, il en est d'autres d'un genre différent qui vont prochainement se faire.

On étudie, depuis quelque temps déjà, un projet tendant à établir à Roubaix, une immense gare de triage et à construire à côté une usine d'électricité où les locomotives viendraient garnir leurs accumulateurs.

Quand ces bâtiments seront complètement installés, la gare de Tourcoing sera en ce moment la gare importante de triage, restera simplement une gare de marchandises.

D'autre part, la gare de Roubaix va être beaucoup agrandie et y installera un bâtiment nouveau du modèle de celui de Blandain. On étudie, pour commencer les travaux, l'autorisation de l'Etat.

Par contre, la gare de Lille va provisoirement rester en l'état actuel et on regrette que cela modifie avant quelque temps.

L'Etat qui exerce l'administration du droit de contrôle sur les compagnies, fait que le Nord ne fasse pour l'instant que les travaux dont l'extrême urgence est reconnue.

Il paraît que les résultats financiers de l'application de nouveaux tarifs de grande vitesse, n'ont pas répondu aux prévisions. Espérons toutefois n'est pas important, car si ces recettes par billet délivré ont diminué, le nombre des voyageurs a augmenté d'un bon tiers.

Mais il n'y a pas tout-à-fait compensation et l'Etat, avant d'autoriser la Compagnie du Nord à achever les grands travaux qu'elle s'est proposée, désire attendre encore, dans l'espoir de voir le chiffre des recettes augmenter.

Le bilan de fin d'année mettra probablement fin à ce *statu quo*.

***

Nous devrions étendre encore cet article si nous voulions ouvrir en détails toutes les modifications rêvées par la Compagnie du Nord.

Cet ce dernière vient de mettre à l'étude le projet d'un nouvel itinéraire plus rapide que celui existant entre Lille et Paris.

D'après le nouveau tracé prémédité, les express passeraient par Don, Lens et Arras.

Dans ne serait plus desservi par les rapides de la Compagnie.

Ce n'est encore qu'un vague projet dont l'application ne pourrait se faire, en tous cas, qu'après bien des ans.

Pour l'instant, nous avons, comme on l'a plus haut, quelques réformes beaucoup plus avancées et tout nous permettent de avoir très prochain, la complète réalisation.

E. LAGRILLIERE-BEAUCLERC.

LE GÉNÉRAL JAMONT

Demain, le ministre de la guerre présentera à la signature du président de la République un décret portant pour une période de trois ans, le commandement de M. le général Jamont, qui est à la tête du 6e corps d'armée depuis le 6 mai 1890. M. le général Jamont, qui ne sera atteint par la limite d'âge qu'en 1896, ne conservera probablement pas jusqu'à cette date le poste qu'il occupe à la frontière, car l'un des premiers sièges vacants au conseil supérieur de la guerre lui est réservé avec le titre d'inspecteur d'armée en sus des fonctions de commandant d'armée en cas de guerre.

Le déficit en Allemagne

En dépit des audacieuses affirmations que le comte de Caprivi avait formulées, en décembre dernier, au Reichstag, la situation financière de l'empire décline dans de redoutables proportions.

Le rendement budgétaire pour l'exercice 1892 1893 accuse un déficit, comparativement à celui de l'exercice précédent, qui se chiffre par 21,375,213 marks, soit 26,717,772 francs.

Ce qui rend ces moins-values totales plus significatif, c'est qu'elles ne portent plus seulement sur deux ou trois condiments, mais presque sur tous les douanes, les tabacs, les matières d'alimentation, les alcools, les eaux-de-vie, les bières, bref sur les matières qui précisément donnaient autrefois, il y a six ou huit ans, de splendides plus-values.

De plus, le hasard a de ces ironies : l'augmentation des recettes ne porte que sur la taxe des cartes à jouer et des lotteries ! Comme Etat, le peuple commence à vivre d'espérances et de misérables expédients.

Le "Modus vivendi" avec l'Espagne

Le conseil des ministres espagnol s'est occupé hier de la question des relations commerciales avec la France et des réclamations de celle-ci. Le cabinet Sagasta paraît très embarrassé ; la France lui demande des concessions sur les tarifs douaniers et l'opinion lui enjoint de n'en pas faire.

Il sera pourtant bien difficile à M. Sagasta de ne pas céder aux demandes de la France. Les termes du modus vivendi qui lie actuellement les deux pays ne sont explicites : chacune des deux nations est appelée à bénéficier des avantages que l'autre concédera à un tiers.

Or, l'Espagne vient de négocier avec l'Italie avec l'Autriche et avec l'Allemagne des traités de commerce qui sont sur le point d'être signés et par lesquels elle concède à ces puissances des droits au-dessous de son tarif minimum.

Donc, ou l'Espagne va nous arpeter à bénéficier de ces traités, ou bien le modus vivendi aura cessé d'exister et nous tombons alors sous le régime du tarif maximum réciproque. C'est la guerre entre les deux pays, avec cette perspective pour l'Espagne d'être plongée à court terme dans un abîme de misères et de désolation.

L'adoption du tarif maximum, c'est, en effet, la rupture absolue de nos échanges mutuels. Or, le marché français absorbe à lui seul près de 40 0/0 du total des exportations de l'Espagne. C'est un marché unique, que celle-ci ne peut retrouver ailleurs. Supposez qu'il lui manque : c'est la ruine pour elle à très court terme.

Dans ces conditions, on n'est même pas le bénéfice résultant des avantages accordés à des tiers que nous devrions demander à l'Espagne ; cela, c'est le droit résultant des traités, c'est la conséquence naturelle du modus vivendi actuel, c'est une situation d'égalité avec l'Italie, l'Autriche et l'Allemagne, qui antérieurement avec nos voisins que des rapports d'échange relativement des plus restreints.

Etant donnée l'extension prise aujourd'hui dans les traités par la clause de la nation la plus favorisée, dépassée par tous et accordée à peu près à tous, ce n'est là en quelque sorte que le droit commun. La France peut exiger autre chose.

L'importance considérable des achats qu'elle opère en Espagne lui permet de demander que ses produits jouissent à leur entrée dans ce pays, d'un traitement de faveur.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

A la Chambre

Les saisies-arrêts sur les salaires

Paris, 5 mai. — Le ministre de l'agriculture et le ministre du commerce sont entendus par la commission qui règle les conditions dans lesquelles pourront être opérées les saisies-arrêts sur les salaires des ouvriers.

Les membres du gouvernement acceptent le projet tel que l'a présenté M. Jules Roche, alors ministre du commerce.

Les étrangers en France

M. Dupuy-Dutemps, ministre des affaires étrangères a été entendu par la commission qui s'occupe du séjour des étrangers en France. On sait que la fin de la séance d'hier a été consacrée à cette question.

Tandis que, dans son projet, la commission réclame certaines mesures, notamment la déclaration de séjour d'autres membres demandent l'établissement d'une taxe sur les visiteurs étrangers.

Le ministre combat cette dernière disposition pour deux raisons : d'abord, pas de système analogue n'existe dans aucun pays, et, ensuite, les nations pourraient à son établissement.

M. Develle estime qu'il n'y a pas lieu de légiférer sur la matière, que mieux vaudrait s'en tenir au système du décret pour les mesures relatives à la résidence.

Au Sénat

Le régime des boissons

La sous-commission des boissons s'est réunie à trois heures et a pris la décision suivante :

Maintien du droit de circulation au taux actuel ;

Etablissement d'un droit de circulation sur la vendange et les pommes à cidre.

Ce droit sera proportionnel.

Pour l'établir on cherche pour base la quantité de vin qui serait produite par la vendange et la quant ité de cidre qui serait produ te par les pommes à cidre.

Relativement à ce droit, il existera une tolérance dont la quotité est cette adoptée par la Chambre des députés.

Ces dispositions ne sont pas applicables aux propriétaires récoltant la vendange ou les pommes à cidre.

Maintien du privilège des bouilleurs de cru. Cependant les bouilleurs de cru seront astreints à une déclaration.

En ce qui concerne les bières, la sous-commission adopte la décision prise par la Chambre des députés.

La sous-commission a réservé la question de l'augmentation des liqueurs et du droit sur l'alcool.

Elle a consacré la dernière partie de sa séance à l'examen du vinage.

Au Tonkin

Paris, 5 mai. — M. Delcassé vient de recevoir de M. Lanessan la dépêche suivante :

« Hué, 3 mai. — Les opérations ont été commencées dans la région de Bamo-Tsu, suivant la méthode employée à Stung-Treng et à Khone.

» Nous avons occupé sans coup ferir de poste de So-Tang et nous marchons vers le Mekong en occupant tous les postes de la route.

» La cour de Hué nous aide activement. La ligne télégraphique a été poussée jusqu'à Khone. »

L'AFFAIRE BAUDIN

Paris, 5 mai. — L'affaire du député Baudin suit son cours à Paris. Le Journal des Débats dit que la procédure de M. Drosch relative à cet incident, est arrivée à la préfecture de police et sera transmise au parquet.

L'ambassade de France à Londres

Paris, 5 mai. — M. Waddington qui a promis hier ses lettres de rappel à la reine Victoria, doit rentrer le 8 mai en France. Il est probable que le poste d'Ambassadeur de France à Londres va rester vacant pendant quelque temps, le gouvernement français n'ayant pas encore arrêté le choix du successeur de M. Waddington.

Singuliers édiles

Paris, 5 mai. — Un correspondant du journal *Le Temps* nous envoie les détails suivants sur l'état d'esprit des révolutionnaires du conseil municipal marseillais.

Il prétend qu'un certain nombre de socialistes avaient résolu d'enlever le préfet des Bouches-du-Rhône, le veille du 1er mai. Huit agents résolus, de forts gaillards, sur la fidélité desquels on croyait pouvoir compter, devaient s'emparer de la personne de M. Duflos, après avoir pénétré à la préfecture sous un prétexte quelconque. On a renoncé à ce coup matériel, dont le préfet informé a été averti plus tard, parce que l'un des étrangers qui les

---

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 15

VIVIANE

PREMIÈRE PARTIE

Puis, au moment où ils entraient dans leur rue, il pencha la tête en avant.

— Tiens, quelqu'un qui frappa à notre bout-que.

— Qui donc ?

— Un grand diable !

Il presse le pas.

— Un curé, dit sa femme.

— Qu'est-ce qu'un curé viendra l'air chez nous ?

Il arriva enfin devant lui, le regarda non la mer.

— Tonnerre ! Mais si j'a bonne mémoire, vous êtes le curé de Trévenec ?...

— Parfaitement, mon brave, répliqua Roger Gardin en lui tendant la main. Vous m'avez chargé d'une mission ; comme je passais par Cherbourg, je viens vous en rendre compte.

Si cela avait eu lieu un autre jour, sans doute Karadeuc se fut montré plus poli et, malgré son fait, sans surexcitation ; il se fut bien gardé de lui adresser des reproches devant sa femme demeurait stupide devant cet homme qui pouvait parler sur les choses lointaines de la mer.

Le jeune marin essayait d'ouvrir la porte et il ne pouvait pas trouver le trou de la serrure. Le prêtre dut diriger sa main.

Et, quelques instants après, la boutique aussitôt refermée, les étaient réunis dans la salle basse à manger, au encombrée des pêches de légumes, Karadeuc avait allumé une lampe d'albumine, et allumait enfin la petite lampe à pétrole et montait au premier étage pour chercher un tonneau. Il criait :

— Si je ne serais attendu à vous voir aujourd'hui, par exemple !

Et, en quatre mots, il expliqua à sa femme toute stupéfaite, la mission dont il avait chargé le curé.

— Parce que, voyez-vous, je nous a tant dans d'avoir notre gars pendant trois jours que notre rencontre m'était sorte de la tête...

— Rien, le pauvre petit, dit Mme Karadeuc, le voilà parti pour le Tonkin.

— Sur le cuirasse ?

— Non, sur le torpilleur 54.

— Ah ! bien... J'ai assisté de la digue à son départ. Il le me rappelle qu'un grand beau marin agita t son mouchoir... C'était votre fils, sans doute ?

Un sombrant de rougeur monta au visage de la mère, et, en moment, elle considéra ce curé comme un soul.

Puis Karadeuc offrit tout ce qu'il avait dans sa sa son ; Roger Gardin demanda la permission un verre de cidre. Et, un assez long silence suivit.

C'était un grand coup d'audace qu'accomplissait le curé. Ses déductions en déductions, il en était arrivé à croire que la marquise de Trevenec désirait autant qu'elle, le renvoi de Karadeuc hors de la paroisse. Et il la voyait effroyablement malheureuse de plus en plus accablée par le souvenir d'un passé qu'il ne connaissait que très imparfaitement, dont il ne lui parlerait jamais, qu'il ne lui confierait vraiment jamais s'il ne se produisait une elle quelque bouleversement.

Or, l'être douteux, Karadeuc avait été cette sans cause trouvait qu'avant brûlé le bonheur de sa vieille amie.

Et, si je ne puis pas la consoler, moi, se fait-elle ces questions et de pas des choses de jadis ?...

Il avait donc formé le projet d'amener Karadeuc à venir chez elle pour toujours, soit moins tendement, à Trévenec.

— Eh bien ! mon brave, demanda-t-il enfin, vous en as et lyer, ses nous fait bonne pêche en revenant de Cherbourg ?

Ka a leur répondait, avec cette minutie des pêcheurs, combien de soles, de barbues, de plies, de turbots l'avait rapportés.

— E votre langoustes, monsieur le curé ?

— Elle sera à dîner.

Puis un nouveau silence. Tous les trois avaient la même pensée, sans oser la dire. Cependant, Roger Gardin se décida :

— Je n'ai vu sur toutes les tombes.

Mme Karadeuc bégaya d'une voix étranglée :

— Sur celle de mon petit Yann.

Elle appelait son petit Yann son premier né, mort dans un naufrage à l'entrée même du port de Trevenec, huit jours avant de partir pour le service, le seul de ses fils qu'elle ait perdu à la mer, et qu'elle affirmait avoir été le plus beau de tous. Quand son mari lui avait dit jadis qu'il faisait partir Trevenec, elle avait obéi sans trop de difficultés ; mais cela lui avait été un moriel chagrin d'abandonner la tombe de son Yann.

Le prêtre courut tristement, tout, il avait soigné la tombe de Yann Karadeuc, et, comme la croix de bois, trop vermoulue, menaçait de tomber, il en avait commandé une autre.

Mme Karadeuc s'essuya les yeux.

— Et vous pêches dans quelques jours, vous venez pas la voir...

— Si, dit Karadeuc m'amènant par derrière un de ces pas cette simple phrase. Karadeuc qui se dandinait en l'écoutant, tomba, tout effaré, sur un chaise ; et sa femme fut quelque seconde sans rien ajouter.

— Aller à Trevenec !

Jamais ils n'en parlaient, si l'un et l'autre ; mais ils avaient l'âme pleine de ce désir.

Revoir leur enfant perdu !

Le recteur semble ne pas remarquer leur émoi.

— Je sais bien, continuait-il, que, par le chemin de fer, c'est une dépense ; mais puisque vous avez votre bateau et que vous pouvez en venir jeter des coups de filet ?...

Karadeuc le contemplait avec ahurissement : évidemment ce brave curé ne pouvait même pas soupçonner les motifs qu'avaient été gré de Trevenec.

Et il balbutia qu'il... peut-être... un jour... on verra !...

Puis, d'une voix troublée :

— Et pour Marie Lopleyse ?

Le curé resta muet, sans donner plus d'importance à Marie-Lopleyse d'aux autres :

— Il me restait encore quelques belles roses... Vous savez bien, dans le jardinet du presbytère, un grand tour protège les arbustes du vent de mer ?...

Oui, ils connaissaient ce jardin, comme les moindres recoins du village.

— Le vieux Leonnec m'a donné une touffe de marguerites, et il y a deux jours encore comme on changeait l'eau régulièrement, elles étaient bien fraîches.

Et, très naturellement, il répéta sa proposition :

— Vous verrez-là quand vous viendrez à Trevenec... Au fait, pourquoi donc avez-vous quitté votre village ?

Cette fois, il n'y avait plus moyen d'esquiver une explication.

Karadeuc se leva et se mit à tourner dans la petite salle à manger.

— Savez-vous qu'on parle souvent de vous, là-bas, Leonnec et tous les autres... Tenez, moi, j'avais d'entendre parler de vous depuis que je suis revenu et rencontré en mer, je me suis habitué à vous considérer comme un de mes amis. Vous allez penser que je me mêle de choses qui ne me regardent pas ; mais, voyez-vous, j'ai pitié de votre femme. Mais comment cela me ferait-il plaisir de vous voir à Trevenec, et je me suis imaginé que vous ne vous en êtes pas fâché de toucher la bonne terre de Bretagne...

Mme Karadeuc contemplait son mari avec inquiétude ; elle le voyait tout bouleversé, les yeux en feu, le visage contracté ; elle le voyait qu'il serrait les poings dans les poches de sa vareuse.

Il accusa brusquement devant Roger Gardin et lui mit la main sur le bras.

— Ecoutez-moi, M. le curé. Vous êtes un brave homme, j'ai deviné cela tout de suite, et je suis de confiance, avec vous. Vous, vous, je ne crains pas de vous parler carrément. Voyez-vous, vous m'avez rompu le cœur avec cette idée de mon pays... Je ne sais pas si je dois pleurer un cœur, mais ce que je sais bien c'est que rien de plus quelque manquance de ce pays. Cette croix sur la tombe de mon Yann !... Et ces belles roses pour Marie Lopleyse !... Oui, je voudrais le voir, et la vieille comme moi, hein ?

Il interrogeait sa femme d'un regard brusque. Les pauvre vieille eut un geste douloureux vers le ciel... Ah ! ce besoin de revoir la doux pays de jadis, le coin où elle était née, où son cher homme lui avait donné le bonheur ! Elle l'éprouvait furieusement dans tout son être. En ce moment même, son âme était partie et revoyait le village, la jetée, le brise-lames les grands rochers à pic et la petite maison tournée contre le vent du large, sur laquelle on faisait sécher les filets.

Et, si son mari avait dit : « Partons ! » Ah ! comme elle aurait obéi !...

Mais Karadeuc avait la force de se raidir.

— Oui, je voudrais voir tout cela ! Seulement, quand on va dans un pays, il ne faut pas y avoir d'ennemi ; il faut pouvoir vivre avec tous, ne pas se dire qu'on doit éviter certaines personnes... Voilà pourquoi, mon ami, je ne retourne plus à Trevenec !

— Vous avez des ennemis, vous, à Trévenec ?

— Ils ne sont pas nombreux : une femme seulement ! Mais, pour moi, cette femme c'est comme si c'était tout le village !

— Mon ami, c'est mon rôle de réconcilier ceux qui ne doivent... vous allez me dire le nom de cette femme ?

Karadeuc se tourna vers sa vieille compagne ; elle fixait sur lui ses yeux pleins de supplications.

— C'est quelqu'une femme, vous n'aurez pas le pouvoir de la faire changer : vous brûleriez plutôt les rochers qui soutiennent son château.

— La marquise ! s'écria le recteur.

— Oui, elle ! prononça Karadeuc d'un ton tragique. J'ai été élevé, monsieur, dans l'idée qu'elle était notre maîtresse à tous ; je ne gardes pas que je n'ez ete plus, ces choses, mais, comme j'ai servi sous son mari, je ne saurais pas plus lui résister que je n'aurais résisté autrefois au marquis... Or, monsieur, nous ne sommes pas d'accord, elle et moi pour des choses qu'il ne m'appartient pas de vous dire, parce que ce sont ses affaires, non les miennes... Et n'étant pas d'accord avec elle, j'ai quitté le pays en jurant de ne rentrer que lorsque je n'aurai plus à craindre de la rencontrer, c'est-à-dire les pieds en avant, quand vous viendrez me chercher en mer, pendu vous me l'avez promis ! Voilà.

Et Karadeuc étendit furieusement le bras comme s'il renouvelait son douloureux serment.

Roger Gardin réfléchit quelques secondes, puis, saisissant la main de Karadeuc :

— Mon ami, vous vous trompez ! Vous croyez que la marquise de Trevenec nouait contre vous la moindre haine. J'ai en l'occasion de la parler de vous...

— Et, que vous a-t-elle dit ? interrogea Karadeuc, tout tremblant.

— C'était le lendemain du jour où je vous avais rencontré, elle m'étonna de ma tristesse vos tombes. Et c'est elle-même qui, après le récit de notre entrevue, me dit : « Pourquoi ne vient-il pas lui-même ?... » Et, si je vous que votre présence lui serait beaucoup de bien.

IX

LE COMPLICE

Jamais une absence du curé de Trevenec ne s'était prolongée à ce point.

Ses plus grandes excursions ne duraient même pas une journée : il partait le matin au messe dite, lorsqu'il n'avait pas de malades à visiter, et rentrait à la tombée du jour. Il ne couchait pas chez eux ; il prétendait qu'il ne la jetée, l'interrogea cet gaiement sur sa pêche... Il connaissait vraiment des secrets sur les cœurs ? Jamais les vieilles femmes qui n'avaient plus de mari ou dont les fils étaient au service, s'en rentraient.

Mais, cette fois, il était parti pour un vrai voyage ; trois jours déjà passés, et le curé Tréhan s'était levé, un dimanche, sans qu'on eût des nouvelles du voyageur.

Et Lennec, qui avait conduit le vieux doyen se décidait enfin à partir, non sans que petit-records, quoique Roger Gardin ait déjà plusieurs fois conseillé à Karadeuc.

Donc le curé était parti, le jeune marin, qui avait abordé à Saint-Malo, et Roger Gardin avait regardé plusieurs fois sa montre en s'écriant :

(A suivre) PIERRE SALES.